

The Department of External Affairs announced today that Canada and Spain have, on February 10, signed a treaty with the International Atomic Energy Agency in Vienna. This procedure completes the bilateral arrangement Canada negotiated last year with Spain bringing safeguards into full conformity with the principles announced by the Government in December 1974 regarding nuclear supplies of Canadian origin. The trilateral treaty deals with the safeguarding and verification of Canadian source nuclear material sold to Spain under contracts in effect before December 1976.

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé aujourd'hui que le Canada et l'Espagne ont signé, à Vienne le 10 février, un traité avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cette formalité complète l'entente bilatérale négociée l'an dernier entre le Canada et l'Espagne rendant les garanties tout à fait conformes aux principes énoncés par le Gouvernement en décembre 1974 au sujet des approvisionnements nucléaires d'origine canadienne. Le traité trilatéral porte sur la protection et la vérification des matières nucléaires brutes canadiennes vendues à l'Espagne aux termes de contrats en vigueur avant décembre 1976.